

BELFORT, le 01 Septembre 2021

**Direction départementale
Des territoires**

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES PAR INTERIM
OLIVIER CHAPPAZ**

Monsieur le maire,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration n° 90-2021-00060 au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

Stabilisation d'un enrochement sur la commune de BETHONVILLIERS

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 12 Juillet 2021, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

A l'issue des travaux qui se feront lors de la période d'assec et en dehors de la période de fraie, vous fournirez au service de la DDT 90 un compte rendu d'opération.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier seront affichés pendant une durée minimale d'un mois pour information.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner le certificat d'affichage correspondant signé.

Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de TERRITOIRE DE BELFORT durant une période d'au moins six mois.

**Monsieur Alain TRITTER
Maire de la commune de Bethonvilliers
4 chemin du canal du moulin
90150 BETHONVILLIERS**



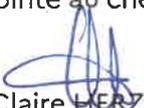
1/2



Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné.

Je vous prie de croire, monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par subdélégation
L'adjointe au chef de service


Claire HERZOG

PJ : certificat d'affichage